GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale		■						
		c13	commerce d'hébergement			■(a)					
		p1	communautaire récréatif				■				
		u1	utilité publique légère				■				
		h4	habitation en commun			■(b)					
	LOGE-MENTS	Nombre de logements		min.	1	0	0				
		Nombre de logements		max.	1	0	0				
	STRUCTURE / BÂT	Isolée			■	■					
		Jumelée									
		Contiguë									
	BÂTIMENT	Hauteur maximum		(étage)	2	2	--				
		Largeur minimum		(m)	7	7	--				
		Superficie de bâtiment au sol minimum		(m^2)	80	80	--				

TERRAIN		Superficie minimum		(m^2)	800	1500	--				
		Largeur minimum		(m)	20	30	--				
		Profondeur minimum		(m)	30	30	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum		(m)	8	8	--				
		Avant maximun		(m)	--	--	--				
		Latérale minimum		(m)	3	3	--				
		Total des deux latérales minimum		(m)	6	6	--				
		Arrière minimun		(m)	6	6	--				
		Espace naturel		(%)	30	30	--				
		Rapport espace bâti / terrain		max.	0,3	0,4	--				
		Rapport espace plancher / terrain		max.	--	--	--				
		Nombre de logement / hectare		max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1) (6)	(2) (3) (4)(5) (6)(7) (8)						

VILLE DE
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS

ZONE:	*Ht 316*
Résidentielle et touristique	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :

(a) excluant l'hébergement d'envergure et routier

(b) uniquement permis une maison de retraite

DISPOSITIONS SPÉCIALES:

(1) Art. 8.3.3 - Hébergement léger

(2) Art. 8.4.4 - Salle à manger

(3) Art. 8.4.6 - Usage additionnel «service médical et professionnel» à un commerce d'hébergement

(4) Art. 13.4 - Affichage à l'extérieur du centre-ville

(5) PIIA 001 - Établissement d'hébergement dans certaines zones

(6) PIIA 002 - Implantation en montagne

(7) Art. 8.3.10 - Services communs dans un bâtiment multifamilial ou une maison de retraite

(8) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS

Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: **2009-U53**
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: **2009-U54**
MISE À JOUR: